

ACCOMPAGNEMENT VAE

Descriptif de l'offre

Dernière mise à jour le 16 août 2023

Spécialisé dans la préparation aux instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), l'IESTL a décidé, pour la rentrée 2023, de développer plusieurs prestations complémentaires, notamment celle de l'accompagnement à la validation des acquis et de l'expérience (VAE).

Destiné aux personnes désireuses d'œuvrer dans les métiers du soin, et plus globalement de la santé, l'IESTL souhaite, en effet, leur proposer un dispositif de soutien spécifique permettant de valoriser leur expérience professionnelle pour accéder à un emploi pérenne dans le domaine correspondant à leurs aspirations.

En effet, un certain nombre de ces métiers sont inscrits au registre national des certifications professionnelles (RNCP) et sont accessibles par le biais de la VAE, par exemple, les métiers d'aide-soignant, d'ergothérapeute ou encore, de préparateur en pharmacie.

En outre, le gouvernement a récemment décidé, par voie d'arrêté, d'ouvrir le diplôme d'infirmier d'Etat à la VAE. Les textes d'application de cet arrêté sont en cours d'élaboration. Dès le cadre normatif établi, l'IESTL procurera à celles et ceux qui souhaitent emprunter cette voie, des modalités d'accompagnement spécifique pour optimiser leurs chances de réussite.

L'accompagnement VAE, tel que proposé par l'IESTL, a vocation à s'ouvrir à d'autres métiers particulièrement prisés par le public qui est le sien.

Objectifs visés et compétences liées

L'accompagnement à la VAE a pour objet de permettre aux candidats concernés de bénéficier d'un appui pour obtenir la certification souhaitée en valorisant leurs acquis et leur expérience.

Au-delà de cet objectif principal, il les aide à mieux mettre en avant les compétences qu'ils ont acquises en situation professionnelle en vue de finaliser son dossier VAE et de réussir leur entretien devant le jury. A cette fin, il permet aux bénéficiaires du dispositif à améliorer leur expression écrite et orale, leur sens de l'organisation ainsi que leur esprit d'analyse et de synthèse.

Public visé et prérequis

Pour prétendre à la VAE, le potentiel bénéficiaire doit pouvoir justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, soit 1607 heures (continu ou non). Les expériences suivantes sont prises en compte : activités professionnelles, bénévoles, syndicales, électives et/ou entrant dans le cadre de l'économie solidaire.

Pour certains métiers particuliers, des conditions spécifiques s'ajoutent à ce prérequis d'ordre général. Pour chaque titre, ces conditions spécifiques sont précisément indiquées dans la fiche descriptive correspondante sur le site internet de France compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Conditions tarifaires

A l'IESTL, le coût d'un accompagnement VAE est, en moyenne, de 1500 euros HT.

Mais, le tarif définitif est déterminé après entretien préalable en fonction, notamment, du profil et de la demande du candidat. Individualisé, ce tarif vous est communiqué avant contractualisation.

Durée

La durée de l'accompagnement est fixée, selon les bénéficiaires, entre 6 mois et un an, cette période étant jalonnée d'une série d'entretiens individuels et de temps de préparation collectifs d'une vingtaine d'heures en moyenne.

En fonction de l'analyse de vos besoins et de votre situation en fonction des objectifs fixés, la durée de l'accompagnement sera précisée.

Modalités et délais d'accès

Toute personne intéressée renseigne, depuis le site internet de l'IESTL, un bulletin d'inscription, suivi d'un entretien préalable destiné à comprendre la nature de sa démarche, à en évaluer la durée et le tarif.

Un devis est alors immédiatement établi. Un délai de 15 jours est à prévoir entre l'acceptation du devis et le début de la prestation.

A NOTER : Les inscriptions ne seront possibles qu'à partir de la janvier 2024.

Contact

Pour toute information complémentaire, l'IESTL dont les coordonnées figurent en bas de page, peut être contacté. Le message doit être adressé à François SENOUCI, Président de l'Institut et Responsable du pôle « Accompagnement VAE ». Une réponse systématique sera fournie pour toute question.



Méthodes mobilisées

Pour chaque bénéficiaire, un professionnel est spécifiquement désigné. Celui-ci maîtrise, de par son expérience, toutes les subtilités du dispositif d'accompagnement VAE. Signataire, avec le bénéficiaire en d'un contrat réciproque d'engagements, ce professionnel assure un soutien continu et une aide méthodologique rigoureuse du début de la démarche à la toute fin.

Des rendez-vous individuels réguliers d'une heure environ (toutes les 2 semaines environs) sont assurées avant l'étape de recevabilité jusqu'à l'entretien final. Il s'agit de proposer un suivi personnalisé, permettant d'aider chaque bénéficiaire à formaliser son dossier, à en garantir la complétude et la pertinence et à lui donnant les clés pour pouvoir le défendre.

Dans une logique d'efficacité, de personnalisation et de mobilisation, ces rendez-vous ont lieu, de préférence, en mode présentiel au sein de l'IESTL même si le format distanciel n'est pas exclu.

Des échanges téléphoniques et écrits permettent, entre chaque rendez-vous, de maintenir la cadence de préparation.

Enfin, des séances collectives entre l'ensemble des bénéficiaires désireux d'obtenir une certification via la VAE sont organisées pour permettre les échanges entre pairs, renforçant ainsi la motivation de chacun et ses chances de réussite.

Modalités d'évaluation des bénéficiaires de l'accompagnement VAE

Le professionnel missionné pour accompagner chaque candidat évalue sa progression au fil des échanges avec celui-ci au regard des objectifs fixés initialement.

Cette évaluation est retracée, rendez-vous par rendez-vous, dans un dossier de suivi, partagé entre l'accompagnateur et le bénéficiaire, fil rouge du dispositif

Accessibilité handicap

Toute personne en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accompagnement VAE peut faire valoir sa situation spécifique auprès du Référent handicap de l'IESTL, François SENOUCI, également joignable *via* les coordonnées figurant en bas de page.

En fonction de la nature de ses besoins, des modalités de compensation seront envisagées pour lui permettre le meilleur accueil.

En cas d'impossibilité de prise en charge, il sera réorienté vers un autre organisme accompagnateur, plus à-même, de répondre à sa situation.

En tout état de cause, aucun bénéficiaire ne sera laissé sans solution pédagogique.

Chiffres clé de l'activité d'accompagnement VAE à l'IESTL (au 16 août 2023)

Nombre de candidats accompagnés : 0

Taux de satisfaction des bénéficiaires : Données à venir

Taux de réussite globale : Données à venir

Taux de réussite pour le diplôme d'infirmier d'Etat : Données à venir

Des chiffres consolidés seront disponibles une fois que l'IESTL disposera de l'antériorité suffisante pour vous proposer des données fiables (fin 2024 vraisemblablement).

Mieux comprendre les contraintes et exigences du dispositif avant de s'y engager

Il est indispensable que toute personne souhaitant s'engager dans le dispositif VAE l'organisation et le déroulement, et au travers de ceux-ci, l'engagement qu'il implique en termes d'engagement et de travail personnel.

Vous trouverez ces informations en cliquant ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

Le portail officiel VAE vous délivrera, par ailleurs, les éléments d'information utiles : <https://vae.gouv.fr/>

Les certifications préparées

L'accompagnement VAE a vocation à être proposé à partir de janvier 2024. La liste des certifications proposées n'est pas encore arrêtée. Elle contiendra, a minima, les métiers figurant dans la liste figurant à la fin de l'offre.

Il est primordial d'informer les futurs candidats :

- des taux d'obtention de chaque certification (au niveau national)
- de la structuration de cette certification en blocs de compétences et de la possibilité, ou non, de valider, individuellement, chacun de ces blocs)
- des débouchés qui s'offrent
- des passerelles envisageables

La consultation des fiches RNCP actualisées sur le site de France compétences permet d'obtenir ces éléments d'information. Les liens vers les fiches correspondantes sont indiquées ci-après :

- Infirmier d'Etat : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/8940/>
- Aide-soignant :

- <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/>
- Ergothérapeute d'Etat :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18363/>
- Auxiliaire de puériculture :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>
- Préparateur en pharmacie :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37312/>
- Infirmier de bloc opératoire :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37228/>